

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2009

Lundi le 1er juin 2009  
À compter de 20 h  
Salle des délibérations du conseil municipal  
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)

Louis Lauzon

Marie-Noëlle Closson Duquette

Denise Perreault Théberge

Anne Lauzon

Luc Vézina

Vincent Arseneau

Marie-Andrée Petelle

Patrick Morin

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Greffier

Directrice générale

Directeur général adjoint  
Division des services techniques

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

## 1.- OUVERTURE

### RÉSOLUTION 2009-250

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

Adoption de  
l'ordre du jour

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en ajoutant les items 12.1 (Motion de félicitations - 45<sup>ième</sup> anniversaire d'ancienneté - Mme Suzanne Boismenu), 12.2 (Achat de billets - observatoire de transport des personnes au Québec) et 12.3 (Autorisation de signatures - lettre d'entente - garde au Service de la sécurité incendie).

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-251

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

Adoption des  
procès-verbaux  
du 4 et  
11 mai 2009

- QUE les procès-verbaux des séances du 4 et 11 mai 2009 tels que rédigés sur les copies remises aux membres du conseil les 8 et 15 mai 2009 soient et sont adoptés.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-252

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

Adoption des  
procès-verbaux  
de la  
Commission  
consultative  
d'urbanisme en  
date du 12 et  
26 mai 2009

- QUE les recommandations apparaissant aux procès-verbaux de la Commission consultative d'urbanisme en date du 12 et 26 mai 2009 soient et sont adoptées.

*Adoptée à l'unanimité.*



Proclamation  
de la  
"Semaine des  
Municipalités"

160<sup>ième</sup> anni-  
versaire de la  
Ville de Sainte-  
Thérèse

### RÉSOLUTION 2009-253

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QU'à l'initiative du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, la Ville de Sainte-Thérèse procède à la proclamation de la "Semaine de la municipalité" qui se déroule du 31 mai au 6 juin 2009.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-254

ATTENDU QU'en date du 1<sup>er</sup> juin 2009, l'institution publique connue sous la désignation de "Ville de Sainte-Thérèse" atteint l'anniversaire vénérable de sa 160<sup>ième</sup> année d'existence;

ATTENDU QUE cette personne morale constituée par le droit public regroupe aujourd'hui quelque 28 000 citoyennes et citoyens, densément disposés à l'intérieur d'un périmètre serré de 8.2 kilomètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa fondation (1<sup>er</sup> juin 1849) cette institution municipale a accueilli et a consacré un patrimoine culturel économique, architectural et historique fort enviable;

CONSIDÉRANT QUE les décideurs politiques de cette entité reconnaissent d'emblée l'importance de cette date commémorative.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- QUE les membres élus du conseil municipal actuel de la Ville de Sainte-Thérèse saisissent la présente opportunité pour proclamer à l'unisson un très heureux 160<sup>ième</sup> anniversaire à toutes les térésiennes et à tous les térésiens.

*Adoptée à l'unanimité.*

Madame la Mairesse invite le greffier à faire lecture du texte ci-après, lequel a été rédigé par ce dernier à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la ville.

### **Il faut bien souffler quelques chandelles**

La Ville de Sainte-Thérèse célébrera le 1<sup>er</sup> Juin 2009 son 160<sup>ième</sup> anniversaire de fondation (1849-2009). Une telle étape mérite que l'on s'y arrête quelques moments. Certes, ce passage ne sera pas souligné avec autant d'apparat que l'ont été les cérémonies du 150<sup>ième</sup>, mais ces repères doivent nous permettre de s'arrêter, de se souvenir et de réfléchir à notre avenir.

D'abord se souvenir. Notre territoire prend son origine du régime seigneurial français. La Seigneurie des Mille-Îles fut concédée par le Roi de France, pour services militaires rendus (1683) et couvrait alors un territoire beaucoup plus vaste que les limites actuelles de la ville. Après la conquête anglaise (1763), la création d'une première paroisse religieuse (1789) à Sainte-Thérèse, la construction de son église (1807), l'introduction par le Parlement de Québec du régime municipal (1840), l'érection du Séminaire de Sainte-Thérèse par le curé Ducharme (1846), prend naissance (le premier Juin 1849) la municipalité du Village de Sainte-Thérèse. Des 155 habitations à sa constitution, c'est aujourd'hui près de 12 000 lieux de résidence ou d'entreprises et quelque 28 000 citoyens qui la composent.

Saviez-vous que? Le bureau de poste de Sainte-Thérèse accueille vos enveloppes depuis 1839, soit 170 ans. Une première locomotive roulait jusqu'à notre gare en 1875. En 1886, de l'électricité était disponible pour alimenter les réverbères et le Séminaire. Entre 1900 et 1978, 4 usines de fabrication de pianos sur notre territoire consacraient le titre de "Ville des pianos au Canada" à Sainte-Thérèse. L'autoroute des Laurentides reçue ses premiers véhicules en 1959. Le plateau nord de Sainte-Thérèse (commercialisé sous le vocable Ste-Thérèse-en haut) permit l'arrivée de 2 000 résidences et la mention de Banlieue de l'année au Canada en 1962. Cette même année, le fabriquant de souffleuse à neige Sicard s'implante en bordure de l'autoroute pour plus tard y céder sa place à la firme Kenworth (PACCAR). En 1967, la Plaza Ste-Thérèse devient le premier centre commercial avec mail intérieur au Québec. La démolition du pont Marius-Dufresne (route 117) en 1997 permit la reprise du transport de personnes par train dans les Basses-Laurentides. Avec sa salle régionale de spectacle, le C.L.S.C., le Cégep Lionel-Groulx, le CHSLD Drapeau-Deschambault et ses nombreux édifices publics au centre-ville, Sainte-Thérèse détient le titre de pôle institutionnel des Basses-Laurentides.

Sa nouvelle thématique corporative, entérinée par le conseil municipal récemment, conjugue le passé à son avenir : Sainte-Thérèse, Ville d'arts, de culture et de savoir. Ville de traditions, de riche patrimoine, d'histoire et de fiers citoyens, Sainte-Thérèse et ses 160 années de vie fait le pari qu'elle demeurera toujours effervescente, moderne et inspirée de ses expériences passées.

#### RÉSOLUTION 2009-255

CONSIDÉRANT QU'afin de reconnaître l'apport significatif de la communauté portugaise de Sainte-Thérèse à notre richesse culturelle locale et régionale, le conseil municipal paraphait, le 27 juin 1994, un pacte d'amitié avec la Ville de Lagoa, située au cœur de l'archipel des Açores;

CONSIDÉRANT QUE, lors du passage du 27 juin 2009, ce pacte d'amitié atteindra son quinzième anniversaire.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- De souligner, par la présente résolution, le quinzième anniversaire de la ratification du parc d'amitié Lagoa/Sainte-Thérèse et de réitérer à nos concitoyens portugais nos sentiments amicaux les plus sincères.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### RÉSOLUTION 2009-256

ATTENDU QU'il est de tradition à Sainte-Thérèse, lors de la semaine de la municipalité au Québec, de proclamer un citoyen de la ville au rang de "CITOYEN D'HONNEUR";

ATTENDU QUE notre lauréat 2009 s'est démarqué par une détermination, un courage et une implication sociale hors du commun;

CONSIDÉRANT QU'il a été et continue d'être un bénévole généreux, passionné et altruiste tant au chapitre des activités sportives (hockey sur glace, baseball, etc.) que culturelles (à la bibliothèque de Sainte-Thérèse, avec le Florès);

CONSIDÉRANT QU'encore récemment, notre citoyen d'honneur s'investissait sans compter comme bénévole à la 44<sup>ième</sup> édition des Jeux d'hiver du Québec 2009;

Sur proposition de Madame la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal, désireux de reconnaître les gens qui font notre fierté, proclame M. Jean-François Papin "CITOYEN D'HONNEUR 2009" de la ville de Sainte-Thérèse.

*Adoptée à l'unanimité.*

15<sup>ième</sup> anniversaire du Pacte d'Amitié avec la Ville de Lagoa

Proclamation d'un citoyen d'honneur



Souhaits de  
condoléances -  
M. Claude  
Dagenais

### RÉSOLUTION 2009-257

ATTENDU QU'en date du 13 mai 2009 s'éteignait M. Claude Dagenais, citoyen térézien de renom, largement impliqué dans la communauté locale et régionale au fil de sa carrière publique;

CONSIDÉRANT sa nomination au poste de directeur général des services administratifs de la Ville de Sainte-Thérèse de 1967 à 1999;

CONSIDÉRANT QU'au-delà de cette carrière, il entreprit de servir ses concitoyens téréziens en occupant la fonction élective de conseiller municipal du district électoral Verschelden pendant six (6) années (1999 à 2005);

CONSIDÉRANT QU'il fut désigné, le 5 juin 2006, du titre de citoyen d'honneur de la ville de Sainte-Thérèse.

Sur proposition de Madame la Mairesse Sylvie Surprenant, il est résolu unanimement:

- D'offrir à Mme Huguette Dagenais, son épouse, ainsi qu'à ses enfants Benoît, Marc, Annick et Louis ainsi qu'à tous les autres membres de sa famille, les plus sincères condoléances et chaleureuses sympathies du conseil municipal.

*Adoptée à l'unanimité.*

Une minute de silence est observée.

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

M. Michel Milette : Pourrions-nous honorer M. Jean-Paul Tétreault de la police?

M. Maillet : - Qu'est-il arrivé avec la demande de pose de quatre (4) arrêts à l'intersection de la rue Leduc et du boulevard René-A.-Robert?  
- Peut-il y avoir du marquage au sol sur le même boulevard?  
- La police peut-elle mieux faire respecter la signalisation sur rue (stationnement, camionnage, arrêt, etc.)?  
- Appel logé aux travaux publics pour signaler la disparition d'un panneau sur la rue Leduc.  
- Suggère de copier la signalisation pour le camionnage de la Ville de Blainville.

M. Michel Milette : - La Ville peut-elle intervenir sur un tronçon de la rue Sénecal pour le stationnement des camions lourds?  
- La cabane du parc Dubois est-elle partie pour se faire rénover?  
- Est-ce vrai que la Commonwealth Plywood peut entreposer du bois sur son terrain vacant?  
- Les poteaux d'utilité publique de la rue Dubois resteront-ils présents encore longtemps?

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) (suite)

- M. Di Biase : - À quel moment seront terminés les travaux de réfection des trottoirs?
- M. Maillet : - Pourquoi n'y a-t-il pas de priorité pour tourner à gauche à l'intersection de la rue Blainville Est et du boulevard du Curé-Labelle?
- M. Salvatore Di Biase : - Une pétition a été déposée (août 2007) pour prolonger les séquences des feux à l'intersection des boulevards René-A.-Robert/Curé-Labelle.  
- Intersection rue Leduc et boulevard René-A.-Robert (interdire le stationnement sur rue). Idem sur Mainville et René-A.-Robert.
- M. Michel Milette : Peut-il y avoir la mise en œuvre du concours "Le Fleuron" à Sainte-Thérèse.

## 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

### RÉSOLUTION 2009-258

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement suivant et le certificat tel que dressé et déposé devant le conseil municipal soient et sont adoptés.

#### Registre tenu le 25 mai 2009

Règlement numéro 1210 N.S. autorisant l'achat de véhicules et équipements pour divers services municipaux et décrétant un emprunt au montant de 504 000 \$, amorti sur une période de quinze (15) ans pour en payer le coût.

Résultat final: 0 signature

*Adoptée à l'unanimité.*



Adoption du règlement numéro 1200-6 N.S. - normes de stationnement dans le périmètre de la gare

### RÉSOLUTION 2009-259

Suite à la séance de consultation, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 1200-6 N.S. ayant pour objet d'amender le règlement de zonage portant le numéro 1200 N.S. et ses amendements, ayant pour effet de changer la réglementation en :
- modifiant le tableau des spécifications des zones H-204, H-215, H-216, H-217, C-254 et H-302 de manière à retirer toute référence aux normes de stationnement pour y introduire de nouvelles dispositions précisant qu'un minimum de 1.3 case de stationnement/logement est applicable à tout bâtiment résidentiel et pour introduire aussi l'obligation de localiser à l'intérieur des bâtiments, 50% de l'ensemble des cases de stationnement fournies pour un même site,

soit et est adopté.

- QUE conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, des copies certifiées conformes du règlement et de la présente résolution soient et sont transmis, le plus tôt possible, à la M.R.C. de Thérèse-De Blainville pour approbation.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-260

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 1212 N.S. autorisant l'achat d'une génératrice pour le poste de police et décrétant un emprunt au montant de 211 000 \$, amorti sur une période de dix (10) ans pour en payer le coût, soit et est adopté.
- QUE le 15 juin 2009 de 9h à 19h en l'hôtel de ville, 6, rue de l'Église, soit tenu à la disposition des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1212 N.S. un registre destiné à recevoir par ordre de présentation les signature, adresse et qualification de celles d'entre elles qui demandent que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire et qu'un avis public soit donné à cette fin.

*Adoptée à l'unanimité.*

### AVIS DE PRÉSENTATION 2009-261

Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle donne avis qu'elle présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 1159 N.S. et ses amendements créant un programme d'aide nommé « Rénovation-Québec/Ville de Sainte-Thérèse, phase II » pour y apporter les corrections suivantes :

- en modifiant le titre du programme pour dorénavant le dénommer « Rénovation-Québec/Ville de Sainte-Thérèse, phase VI » :

Avis de présentation - règlement numéro 1159-5 N.S. - Programme "Rénovation Québec/Ville de Sainte-Thérèse - Phase VI"

AVIS DE PRÉSENTATION 2009-261 (suite)

- en remplaçant les mots "Phase V" pour les nouveaux mots "Phase VI" partout où ce vocabulaire se retrouve dans le règlement numéro 1159 N.S. et ses amendements;
- et en amendant l'article 12 (constitution d'un fonds de rénovation) du règlement numéro 1159 N.S. en ajoutant une nouvelle contribution de 200 000 \$ provenant du règlement d'emprunt numéro 1213 N.S. et une nouvelle contribution de 200 000 \$ provenant du programme de rénovation provincial.

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19)

(Projet de règlement numéro 1159-5 N.S.)

RÉSOLUTION 2009-262

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 1159 N.S. décrétant la constitution d'un programme de subvention intitulé "Rénovation Québec Ville/ Sainte-Thérèse" et ses différents amendements;

CONSIDÉRANT QU'à l'origine de la première phase dudit programme de subvention à la rénovation résidentielle, bon nombre de citoyens-propriétaires s'étaient inscrits sur ce qui est devenu, par la force du nombre élevé de demandeurs, une liste d'attente par priorité de date d'inscription;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs phases supplémentaires ont été ajoutées au programme original afin d'épuiser, dans la mesure des possibilités financières, ladite liste d'attente;

CONSIDÉRANT QUE la phase VI dudit programme a été maintenant autorisée par le conseil municipal en vertu des règlements numéros 1159-5 N.S. et 1213 N.S.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le conseil municipal déclare que la liste originale, devenue liste d'attente, exposée au préambule de la présente résolution constituera la liste qui sera retenue aux fins de l'identification des demandeurs éligibles à la nouvelle phase VI du règlement numéro 1159 N.S.
- QU'à compter de l'épuisement des fonds de subvention issus des règlements numéros 1159-5 N.S. et 1213 N.S., ladite liste devienne caduque et expirée.
- QU'en conséquence, tout programme de subvention ultérieur fasse l'objet d'un nouveau *modus operandi*, selon la décision du conseil municipal et dévoilé au moment jugé opportun.

*Adoptée à l'unanimité.*

Programme  
"Rénovation  
Québec/Ville  
de Sainte-  
Thérèse - Phase  
VI" - conclusion  
et caducité de  
la liste  
d'inscription au  
programme



Avis de  
présentation -  
règlement  
numéro  
1213 N.S. -  
constitution des  
fonds  
nécessaires au  
programme de  
subvention  
"Rénovation  
Québec/Ville  
de Sainte-  
Thérèse -Phase  
VI"

Contrat  
n° 2008-01 -  
construction  
d'une nouvelle  
caserne de  
pompiers -  
ordre de  
changement  
numéro OC-17

### AVIS DE PRÉSENTATION 2009-263

Madame la Conseillère Anne Lauzon donne avis qu'elle présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet de constituer un fonds d'un montant de 400 000 \$ lequel fonds contient une contribution de 200 000 \$ de la Ville de Sainte-Thérèse et une contribution équivalente de 200 000 \$ de la Société d'habitation du Québec (SHQ) aux fins de soutenir le programme "Rénovation Québec/Ville de Sainte-Thérèse" (Phase VI) décrété sous l'autorité du règlement numéro 1159-5 N.S. et pourvoyant à un emprunt au montant de 440 000 \$ amorti sur une période de quinze (15) années pour en payer le coût.

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19).

(Projet de règlement numéro 1213 N.S.)

#### 4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

### RÉSOLUTION 2009-264

ATTENDU la résolution numéro 2008-103 par laquelle le conseil municipal accordait à la compagnie "Consortium M.R. Canada ltée" le contrat 2008-01 concernant les travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers située au 200, boulevard Ducharme;

ATTENDU la recommandation du directeur général adjoint, division Services techniques datée du 13 mai 2009 concernant un ordre de changement au contrat d'origine.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette, il est résolu:

- QUE l'ordre de changement numéro OC-17, découlant du contrat de construction numéro 2008-01, soit et est accepté par le conseil municipal.

Numéro	Titre	Montant
ACME-22	Ajout d'un volet, déplacement du sèche boyau et ajout d'une prise pour cuisinière	3 260,02 \$
AC-26	Ouverture à boucher dans la tour à boyau	1 527,10 \$
ACME-14	Ajout d'une hotte d'extraction d'air	0,00 \$
	TOTAL :	4 787,12 \$ (taxes incluses)

- D'autoriser un dépassement des coûts de l'ordre de 4 787,12 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat 2008-01 (travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers située au 200, boulevard Ducharme).

- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cet avenant au règlement numéro 1174 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

Contrat  
n° 2008-14-1 -  
nettoyage des  
puisards -  
reconduction

RÉSOLUTION 2009-265

ATTENDU la résolution numéro 2008-198 adoptée le 7 avril 2008 par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat d'ouvrage 2008-14 concernant le nettoyage des puisards à la compagnie "Chalifoux Sani-Laurentides inc.";

ATTENDU QUE le devis d'origine prévoyait la possibilité d'une reconduction pour l'année 2009.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE les prix unitaires soumissionnés (pour un montant total de 47 610,86 \$ taxes incluses) par la firme "Chalifoux Sani-Laurentides inc.", 2, boulevard Maisonneuve, Saint-Jérôme (Québec) J5L 0A1, en date du 14 mars 2008, pour le contrat de nettoyage des puisards, selon le contrat d'ouvrage 2008-14-1, soient et sont reconduits pour l'année 2009 et acceptés par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-534 du budget des activités financières 2009.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adjudication  
du contrat  
n° 2009-11 -  
transport des  
camps de jour

RÉSOLUTION 2009-266

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour le transport des activités des camps de jour pour l'été 2009, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Les autobus Yves Séguin et fils inc." a été recommandée pour acceptation.

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE la soumission de "Les autobus Yves Séguin et fils inc.", 1730, rue Effingham, Terrebonne (Québec) J6Y 1R7 en date du 26 mai 2009, au montant de 23 161 94 \$ (taxes incluses), pour le transport des activités des camps de jour pour l'été 2009, selon le contrat d'ouvrage 2009-11, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-757-00-513.

*Adoptée à l'unanimité.*



Adjudication  
du contrat  
n° 2009-12 -  
réfection des  
infrastructures  
- rues Saint-  
Louis et  
Nantel

RÉSOLUTION 2009-267

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial, de réfection de chaussée par procédé de décohesionnement du pavage et des fondations existantes et recouvrement en enrobé bitumineux ainsi que des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur les rues Saint-Louis et Nantel, la Ville a reçu sept (7) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Cardinal Excavation (3087-8730 Québec inc.)" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette, il est résolu:

- QUE la soumission de "Cardinal Excavation (3087-8730 Québec inc.)", 403, rue Principale, Sainte-Dorothée, Laval (Québec) H7X 3T9, en date du 27 mai 2009 au montant de 1 034 090,77 \$ (taxes incluses), pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial, de réfection de chaussée par procédé de décohesionnement du pavage et des fondations existantes et recouvrement en enrobé bitumineux ainsi que des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur les rues Saint-Louis et Nantel, selon le contrat d'ouvrage 2009-12, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au règlement 1196 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-268

Adjudication  
du contrat  
n° 2009-13 -  
réfection des  
infrastructures  
- rue Ouimet

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable, d'ajout d'égout pluvial, de réfection de chaussée par procédé de décohesionnement du pavage et des fondations existantes et recouvrement en enrobé bitumineux sur la rue Ouimet, la Ville a reçu six (6) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Construction T.R.B." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la soumission de "Construction T.R.B. inc.", 610, boulevard Roland-Godard, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C5, en date du 20 mai 2009 au montant de 267 081,06 \$ (taxes incluses), pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable, d'ajout d'égout pluvial, de réfection de chaussée par procédé de décohesionnement du pavage et des fondations existantes et recouvrement en enrobé bitumineux sur la rue Ouimet, selon le contrat d'ouvrage 2009-13, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au règlement 1196 N.S.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adjudication  
du contrat  
n° 2009-17 -  
travaux d'égout  
sanitaire sur le  
boul. du Curé-  
Labelle

RÉSOLUTION 2009-269

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux d'égout sanitaire sur le boulevard du Curé-Labelle, la Ville a reçu onze (11) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Les Excavations Panthère inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la soumission de "Les Excavations Panthère inc.", 59, rue Marius-Warnet, Blainville (Québec) J7C 5S3, en date du 13 mai 2009 au montant de 225 852,20 \$ (taxes incluses), pour des travaux d'égout sanitaire sur le boulevard du Curé-Labelle, selon le contrat d'ouvrage 2009-17, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-320-521 du budget des activités financières 2009.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adjudication  
du contrat  
n° 2009-22 -  
reconstruction  
du terrain de  
tennis au parc  
De Sève

RÉSOLUTION 2009-270

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux de reconstruction d'un terrain de tennis au parc De Sève, la Ville a reçu six (6) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Construction Anor (1992) inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la soumission de "Construction Anor (1992) inc.", 3477, Montée Gagnon, Terrebonne (Québec) J6Y 1K8, en date du 27 mai 2009 au montant de 147 448,62 \$ (taxes incluses), pour des travaux de reconstruction d'un terrain de tennis au parc De Sève, selon le contrat d'ouvrage 2009-22, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au règlement numéro 1211 N.S., le tout conditionnel à l'approbation préalable du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

*Adoptée à l'unanimité.*



Adjudication  
du contrat  
n° 2009-23 -  
fourniture  
d'équipements  
au parc Laura-  
Lauzon

RÉSOLUTION 2009-271

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour la fourniture d'équipements au parc Laura-Lauzon, la Ville a reçu six (6) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Les équipements récréatifs Jambette inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la soumission de "Les équipements récréatifs Jambette inc.", 700, rue des Calfats, Lévis (Québec) G6V 9E6, en date du 14 mai 2009 au montant de 54 977,28 \$ (taxes incluses), pour la fourniture d'équipements au parc Laura-Lauzon, selon le contrat d'ouvrage 2009-23, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au règlement 1211 N.S, le tout conditionnel à l'approbation préalable du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-272

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux de mise en place de réducteurs de vitesse incluant des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur la rue Morris, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Entreprise de pavage Dion inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la soumission de "Entreprise de pavage Dion inc.", 20 855, Côte-Nord, Boisbriand (Québec) J7E 4H5, en date du 27 mai 2009 au montant de 36 519,58 \$ (taxes incluses), pour des travaux de mise en place de réducteurs de vitesse incluant des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur la rue Morris, selon le contrat d'ouvrage 2009-24, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adjudication  
du contrat  
n° 2009-24 -  
plateau de  
ralentissement  
- rue Morris



Adjudication  
du contrat  
n° 2009-26 -  
impression d'un  
bulletin  
municipal

RÉSOLUTION 2009-273

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour le contrat d'impression et de montage du bulletin d'information municipal, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Cyclone Design Communications" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la soumission de "Cyclone Design Communications", 399, chemin de la Grande-Côte, Rosemère (Québec) J7A 1K8, en date du 18 mai 2009 au montant de 58 153,20 \$ (taxes incluses), pour le contrat d'impression et de montage du bulletin d'information municipal, selon le contrat d'ouvrage 2009-26, soit et est acceptée par le conseil municipal, ayant obtenu le plus haut pointage soit, 22.53 points.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-135-00-342.

*Adoptée à l'unanimité.*

5.- FINANCES

RÉSOLUTION 2009-274

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités financières pour 2009 :

Chèques n <sup>os</sup> 31041 à 31437	<u>3 215 643,89 \$</u>
---------------------------------------	------------------------

TOTAL	3 215 643,89 \$
-------	-----------------

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

Adoption de la  
liste des  
comptes à  
payer -  
dépenses de  
fonctionnement



Adoption de la  
liste des  
comptes à  
payer -  
dépenses d'in-  
vestissements

RÉSOLUTION 2009-275

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités d'investissements pour 2009 :

Chèques n <sup>os</sup> 1986 à 2000	<u>632 584,42 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b>632 584,42 \$</b>

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-276

Dépôt des états  
financiers 2008

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Thérberge, il est résolu:

- QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des états financiers et du rapport des vérificateurs de la Ville de Sainte-Thérèse pour l'exercice financier 2008.

*Adoptée à l'unanimité.*

RÉSOLUTION 2009-277

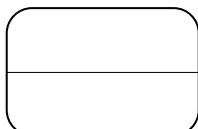
Émission  
d'obligations de  
5 864 000 \$ -  
résolution  
d'adjudication

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 1073 N.S., 1053-1 N.S., 1113 N.S., 1131 N.S., 1134 N.S., 1136 N.S., 1174 N.S., 1190 N.S. et 1192 N.S. la Ville de Sainte-Thérèse dans la MRC de Thérèse-De Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datées du 16 juin 2009, au montant de 5 864 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande la Ville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

NOM DU SOUSSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	COÛT RÉEL
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. - RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98.33600	300 000 \$	1.40	2010	
		314 000 \$	1.85	2011	
		329 000 \$	2.65	2012	
		344 000 \$	3.20	2013	
		4 577 000 \$	3.50	2014	3.79436 %

RÉSOLUTION 2009-277 (suite)

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	COÛT RÉEL
Financière Banque Nationale inc.	98.32400	300 000 \$	1.25	2010	3.81893 %
		314 000 \$	1.70	2011	
		329 000 \$	2.50	2012	
		344 000 \$	3.00	2013	
		4 577 000 \$	3.55	2014	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98.15600	300 000 \$	1.25	2008	3.82356 %
		314 000 \$	1.75	2009	
		329 000 \$	2.50	2010	
		344 000 \$	3.10	2011	
		4 577 000 \$	3.50	2012	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98.25200	300 000 \$	1.25	2008	3.85736 %
		314 000 \$	1.85	2009	
		329 000 \$	2.65	2010	
		344 000 \$	3.20	2011	
		4 577 000 \$	3.55	2012	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., s'est avérée la plus avantageuse.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu unanimement:

- QUE l'émission d'obligations au montant de 5 864 000 \$ \$ de la Ville de Sainte-Thérèse soit et est adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc;
- QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE Madame la Mairesse et le trésorier soient et sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.
- QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

*Adoptée à l'unanimité.*



Émission  
d'obligations de  
5 864 000 \$ -  
résolution de  
concordance

RÉSOLUTION 2009-278

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Thérèse souhaite émettre une série d'obligation, soit une obligation par échéance, un montant de 5 864 000 \$ :

<u>Règlements numéros</u>	<u>Pour un montant de</u>
1073 N.S.	257 100 \$
1053-1 N.S.	450 800 \$
1113 N.S.	29 500 \$
1131 N.S.	1 038 800 \$
1134 N.S.	1 760 800 \$
1136 N.S.	387 000 \$
1174 N.S.	920 000 \$
1190 N.S.	550 000 \$
1192 N.S.	470 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu unanimement:

- QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 864 000 \$ ;
- QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 juin 2009;
- QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
- QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque de Montréal  
35, rue Blainville Ouest  
Sainte-Thérèse (Québec)  
J7E 1X1

- QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
- QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7));
- QUE les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

*Adoptée à l'unanimité.*

Émission  
d'obligations de  
5 864 000 \$ -  
résolution de  
courte  
échéance

Directrice  
adjointe au  
Service des  
finances -  
autorisation de  
signatures

Centre culturel  
et  
communautaire  
Thérèse de  
Blainville -  
renouvellement  
du prêt  
hypothécaire

### RÉSOLUTION 2009-279

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu unanimement:

- QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 864 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 1073 N.S., 1053-1 N.S., 1113 N.S., 1131 N.S., 1134 N.S., 1136 N.S., 1174 N.S., 1190 N.S. et 1192 N.S., la Ville de Sainte-Thérèse émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
  - cinq (5) ans à compter du 16 juin 2009; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 1073 N.S., 1053-1 N.S., 1113 N.S., 1131 N.S., 1134 N.S., 1136 N.S., 1174 N.S., 1190 N.S. et 1192 N.S.; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-280

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE Madame Jeannic D'Aoust, assistante-trésorière et directrice adjointe au Service des finances, soit et est autorisée, en cas d'absence du trésorier ou de son incapacité d'agir, à signer tous les effets bancaires pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse et ce, à compter du 4 mai 2009.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-281

ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 96-488 par laquelle la Ville de Sainte-Thérèse s'adressait au ministre des Affaires municipales du Québec afin d'obtenir autorisation de se porter caution d'une somme de 2 500 000 \$ pour la Corporation du centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville inc.

ATTENDU QU'en date du 22 novembre 1996, le ministre des Affaires municipales du Québec autorisait un tel geste;

ATTENDU QU'un renouvellement de cette hypothèque doit à nouveau se réaliser.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse le projet de renouvellement d'acte d'hypothèque immobilière (à titre d'intervenant-caution) à être conclu entre la Corporation du centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville et la Caisse populaire Sainte-Thérèse-de-Blainville.

*Adoptée à l'unanimité.*



Rapport des engagements temporaires du mois de mai 2009 - règlement n° 1183 N.S.

Coordonnateur au Service des sports et des loisirs communautaires - nomination

Servitude de stationnement sur les rues Turgeon et Dubois - autorisation de signatures

## 6.- RESSOURCES HUMAINES

### RÉSOLUTION 2009-282

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette, il est résolu:

- QUE le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois de mai 2009, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-283

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE M. Luc Gauthier soit et est engagé employé à l'essai à titre de coordonnateur au Service des sports et des loisirs communautaires à compter du 2 juin 2009. Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective du Syndicat des employés (es) municipaux de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN). Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### RÉSOLUTION 2009-284

ATTENDU QUE les propriétaires des Immeubles R.R.R. inc. et des Placements Accura inc. souhaitent parapher une entente d'échange de cases de stationnements entre leurs immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit intervenir dans ce type d'entente.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse les documents exposés au préambule, le tout aux frais des demandeurs.

(Projet de contrat I-17)

*Adoptée à l'unanimité.*

Panneaux pour  
malentendant -  
rue des  
Chênes -  
retrait de la  
signalisation

## 8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

### RÉSOLUTION 2009-285

ATTENDU la résolution numéro 92-337 adoptée le 6 juillet 1992 par laquelle le conseil municipal autorisait la pose de signalisation préventive pour personnes malentendantes sur les rues des Chênes et des Muguets;

ATTENDU qu'une telle signalisation n'est plus nécessaire sur la rue des Chênes.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le Service des travaux publics soit et est autorisé à retirer la signalisation préventive à l'égard des personnes malentendantes sur la rue des Chênes.

*Adoptée à l'unanimité.*

Plan  
d'intervention  
pour le  
renouvellement  
des conduites  
d'eau potable  
et d'égout -  
approbation

### RÉSOLUTION 2009-286

ATTENDU le *Plan d'intervention relatif au renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire* préparé par les Services techniques de la Ville de Sainte-Thérèse.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le conseil municipal adopte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire préparé par les Services techniques en date de mai 2009 et approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- QUE le conseil municipal accepte et endosse les recommandations formulées dans le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

*Adoptée à l'unanimité.*



Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et des eaux usées - demande d'aide financière - travaux rues Saint-Louis et Nantel

### RÉSOLUTION 2009-287

ATTENDU que les travaux que souhaite réaliser la Ville de Sainte-Thérèse sont considérés comme prioritaires à court terme (horizon de cinq ans) au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées approuvé par le conseil municipal et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- D'autoriser Monsieur Robert Asselin, directeur général adjoint, division Services techniques, à compléter et à signer un formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)* pour le projet suivant :
  - *Travaux de réfection des infrastructures sur les rues Saint-Louis et Nantel*
- QUE la Ville de Sainte-Thérèse s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet.
- D'autoriser la mairesse et le greffier à signer tous les protocoles d'entente nécessaires à la réalisation de ce projet d'infrastructure, le cas échéant.
- QUE la résolution 2009-230 adoptée le 4 mai 2009 par le conseil municipal soit et est abrogée.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-288

ATTENDU que les travaux que souhaite réaliser la Ville de Sainte-Thérèse sont considérés comme prioritaires à court terme (horizon de cinq ans) au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées approuvé par le conseil municipal et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- D'autoriser Monsieur Robert Asselin, directeur général adjoint, division Services techniques, à compléter et à signer un formulaire de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)* pour le projet suivant :
  - *Travaux de réfection des infrastructures sur la rue Ouimet*
- QUE la Ville de Sainte-Thérèse s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet.
- D'autoriser la mairesse et le greffier à signer tous les protocoles d'entente nécessaires à la réalisation de ce projet d'infrastructure, le cas échéant.
- QUE la résolution 2009-231 adoptée le 4 mai 2009 par le conseil municipal soit et est abrogée.

*Adoptée à l'unanimité.*

Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et des eaux usées - demande d'aide financière - travaux rue Ouimet

## 9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

### RÉSOLUTION 2009-289

ATTENDU les dispositions des articles 28 et 461 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse accepte de faire don de praticables usagés en faveur de l'organisme "Initiascène".

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-290

Sur proposition de Madame la Conseillère Anne Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE la directrice du Service des sports et loisirs communautaires soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le protocole d'entente à intervenir entre Baseball Québec Laurentides, l'école Saint-Gabriel - programme Sports-Études et la Ville concernant l'utilisation des terrains de baseball de la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-291

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la directrice du Service des sports et loisirs communautaires soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de plongeon L'Envol.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-292

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE les recommandations du Comité d'analyse des dons et subventions concernant la distribution des dons et subventions pour l'année 2009, pour un montant total de 15 200 \$ soient et sont acceptées par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-910 et à émettre les chèques en conséquence.

*Adoptée à l'unanimité.*

Don de praticables à Initiascène

Protocole d'entente relatif à l'utilisation des terrains de baseball - autorisation de signatures

Protocole d'entente "Club de plongeon l'Envol" - autorisation de signatures

Distribution des dons et subventions 2009



Interdiction de stationnement - rue Saint-Charles

## 10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

### RÉSOLUTION 2009-293

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette yée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le stationnement soit et est interdit sur le côté sud de la rue Saint-Charles, pour la portion de la rue située entre le viaduc du Canadien Pacifique et la rue Deschambault.
- QUE toutes résolutions incompatibles à la présente soient et sont, à toutes fins que de droit, abrogées.
- QUE le Service des travaux publics soit et est autorisé à poser et maintenir la signalisation à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 11.- GESTION DU TERRITOIRE

### RÉSOLUTION 2009-294

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 4 116 437 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment existant sur le site du 8, rue Lonergan, une dérogation mineure de 1,77 mètre (2,73 mètres au lieu de 4,5 mètres) pour la marge avant secondaire et une dérogation de 3,35 mètres (2,65 mètres au lieu de 6 mètres) pour la marge avant du bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2009-07)

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-295

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 2 506 194 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment localisé au 64, rue Turgeon, une dérogation mineure 0,20 mètre (1,20 mètre au lieu de 1 mètre) pour permettre l'installation d'une clôture de 1,20 mètre de hauteur dans une partie de la cour avant du bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2009-08)

*Adoptée à l'unanimité.*

Dérogation mineure 2009-07 - 8, rue Lonergan

Dérogation mineure 2009-08 - 64, rue Turgeon

Dérogation  
mineure  
2009-10 -  
10-12, rue  
Blainville Ouest

### RÉSOLUTION 2009-296

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 2 506 101 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment existant à être agrandi sur le site du 10-12, rue Blainville Ouest, une dérogation mineure de 0,15 mètre (2,35 mètres au lieu de 2,5 mètres) pour permettre la rénovation du mur avant du bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2009-10)

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-297

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 2 506 180 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un bâtiment localisé au 100, rue Chanoine-Lionel-Groulx une dérogation mineure de 0,20 mètre (6,3 mètres au lieu de 6,5 mètres) pour permettre une réduction des allées de circulation de l'aire de stationnement principal dudit immeuble.

(Dérogation mineure 2009-11)

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-298

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec lançait récemment le programme "Climat Municipalité", lequel a pour but de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2012 pour passer sous les niveaux d'émission présents en 1990;

CONSIDÉRANT QUE ce programme interpelle les organismes municipaux par une offre de remise de subvention pouvant notamment permettre l'atteinte des objectifs suivants :

- faire en sorte que les organismes municipaux disposent d'un inventaire de leurs émissions de GES sur leur territoire leur permettant de mieux cibler les actions à entreprendre en vue de leur réduction;
- inciter les organismes municipaux à se doter d'un plan d'action visant à réduire leurs émissions de GES de façon durable sur leur territoire;
- aider les organismes municipaux à se prémunir contre les éventuels impacts des changements climatiques sur leur territoire;
- soutenir les organismes municipaux dans la sensibilisation de tous les acteurs pouvant contribuer à la mise en œuvre de leur plan de réduction des émissions de GES et de leur plan d'adaptation aux changements climatiques, le cas échéant.

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. de Thérèse-De Blainville a signalé son intention de ne point faire de demande d'assistance financière dans ce programme;

Adhésion au  
programme  
"Climat  
Municipalité" du  
MDDEP

RÉSOLUTION 2009-298 (suite)

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité d'une reconnaissance d'admissibilité audit programme, la Ville de Sainte-Thérèse autorisera la réalisation d'un inventaire des émissions de GES et d'une amorce de plan d'action conforme audit programme.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la Ville de Sainte-Thérèse demande au MDDEP de reconnaître l'admissibilité de cette dernière aux subventions du programme "Climat Municipalité".

*Adoptée à l'unanimité.*

**12.- AFFAIRES NOUVELLES**

RÉSOLUTION 2009-299

Motion de  
félicitations -  
45<sup>ième</sup>anniver-  
saire  
d'ancienneté -  
Mme Suzanne  
Boismenu

ATTENDU QU'EN vertu de la motion 2247, adoptée lors de la séance publique du 19 mai 1964, Madame Suzanne Boismenu était engagée au poste de sténo-dactylo au salaire de 45 \$/semaine pour le Service de la récréation de la Ville de Sainte-Thérèse, à cette époque situé au chalet du parc Richelieu;

ATTENDU QU'EN date du 29 novembre 1982, Madame Suzanne Boismenu réorientait sa carrière mais cette fois-ci à titre de secrétaire-sténo du greffier du conseil municipal, fonction qu'elle occupe encore aujourd'hui;

PUISQUE son emploi débutait le 1<sup>er</sup> juin 1964 et en conséquence de l'arrivée de la date du 1<sup>er</sup> juin 2009, Madame Boismenu célèbre donc son 45<sup>ième</sup> anniversaire de service pour la fonction publique de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette dame unique aura fait preuve tout au long de sa carrière, bien sûr de ténacité mais surtout de rigueur, de loyauté, de professionnalisme, d'honnêteté, de dévouement, d'assiduité, de souplesse, d'altruisme et d'une attitude irréprochable.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Mairesse Sylvie Surprenant, il est résolu unanimement:

- QUE le conseil municipal remercie avec sincérité et compassion Madame Suzanne Boismenu pour ses 45 années de loyaux services au sein de l'administration publique de la Ville au profit de la population de Sainte-Thérèse.

*Adoptée à l'unanimité.*

Achat de billets - observatoire de transport des personnes au Québec

Autorisation de signatures - lettre d'entente - garde au Service de la sécurité incendie

Gala annuel de la Chambre de Commerce et de l'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) - achat de billets

### RÉSOLUTION 2009-300

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise l'achat de six (6) billets au coût de 100 \$/billet pour le dîner de l'Observatoire de transport des personnes au Québec à être tenu le mardi 16 juin 2009 au Centre culturel et communautaire Thérèse De Blainville.

Ces sommes sont appropriées au poste 02-190-00-610.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2009-301

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse une lettre d'entente avec le Syndicat des pompiers de la Ville de Sainte-Thérèse concernant une prime de fonction supérieure pour la garde.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### RÉSOLUTION 2009-302

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise la remise d'une commandite de 1320 \$ (taxes en sus) pour l'achat de huit (8) billets dans le cadre du gala *Hommage à la réussite 2009* organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB), le 12 juin 2009.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette somme à même le poste 02-190-00-610 du budget des activités financières 2009.

*Adoptée à l'unanimité.*



Classique des  
Maires -  
versement  
d'une  
commandite

### RÉSOLUTION 2009-303

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de verser une somme de 250 \$ à titre de contribution à l'organisation de "La Classique des Maires" pour la Fondation Drapeau et Deschambault, laquelle s'est déroulée le 28 mai dernier.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610.

*Adoptée à l'unanimité.*

### 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Michel Milette : - Est-ce que le nouveau CLSC a été construit avec les plans de l'ancien CLSC?
- Est-ce que les employés syndiqués peuvent être augmentés comme les employés cadres?

Avant de lever l'assemblée, la mairesse invite les citoyens présents à partager un gâteau anniversaire (160<sup>ième</sup>) pour souligner l'événement.

### 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### RÉSOLUTION 2009-304

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 21h40.

*Adoptée à l'unanimité.*

Levée de la  
séance

\_\_\_\_\_  
Mme Sylvie Surprenant, mairesse

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Luc Berthiaume  
Greffier de la Ville

INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER